

Décision 15-DCC-122 du 28 septembre 2015

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier situé à Condé-sur-l'Escaut par la Caisse des Dépôts et Consignations aux côtés d'Apreva Mutuelle

Posted on: 20 octobre 2015 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Caisse des Dépôts et Consignation et sté APREVA Mutuelle

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

Actif immobilier à usage de maison
de santé pluridisciplinaire

Lire

le texte intégral de la décision

228.01 Ko